
En quête de normalisation : les auteurs d'infraction internés libérés à l'essai en Belgique.

Résumé

La présente communication est issue d'une recherche doctorale qui s'inscrit dans le cadre du projet de recherche interdisciplinaire " AutonomiCap : l'autonomie à l'épreuve du handicap, le handicap à l'épreuve de l'autonomie " et qui porte sur l'internement des auteurs d'infraction atteints d'un trouble mental et qui échappe au système pénal en raison de leur irresponsabilité. L'internement permet d'interroger les frontières poreuses de la catégorie " handicap " et ses implications dans le champ de la santé mentale. La thèse en question vise à analyser les références aux catégories d'autonomie et de handicap dans le travail et les pratiques des professionnels qui interviennent au moment de la libération à l'essai des personnes internées, dernière " épreuve " avant la libération définitive.

En tant que " dispositif responsabilisant ", la libération à l'essai fait appel aux " capacités d'autonomisation " de l'individu interné (Cartuyvels *in* Genard & Cantelli, 2007) qui doit alors prouver, sous couvert d'un suivi et d'un contrôle tutélaire, sa capacité à être lui-même en tant qu'agent actif, mais aussi avec les autres en tant qu'individu correctement socialisé (Marquis, 2015) afin de préparer sa réinsertion. Le trouble mental doit être suffisamment stabilisé et le risque de commettre de nouvelles infractions considérablement réduit, ce qui implique de mobiliser des outils de mesure de l'autonomie, du " trouble " et du risque. En pratique, la libération à l'essai s'exécute selon deux cas de figure : soit en institution (hospitalisation temporaire, basée sur un régime communautaire) soit en régime ambulatoire (sans hospitalisation mais moyennant un suivi psycho-médicosocial par des équipes mobiles " trajet de soin pour internés " (TSI) pluridisciplinaires).

Sur la base d'une approche fondée sur la sociologie des professions (Champy, 2012 ; Ravond & Vidal-Naquet, 2016) et à l'issue d'une enquête ethnographique de plusieurs mois réalisée au sein d'une équipe mobile TSI et dans l'unité sécurisée d'une institution psychiatrique, combinant des observations des réunions d'équipe hebdomadaires et des entretiens compréhensifs auprès des professionnels, cette contribution propose de revenir sur les points saillants de l'analyse de la prise en charge des personnes internées libérées à l'essai. Comment, et selon quels critères, le travail d'évaluation et de catégorisation est-il effectué par les professionnels en concertation à ce stade du parcours d'internement ? Quels critères permettent de définir ce qu'est " un bon patient " ? Dit autrement, qu'est-il attendu d'une personne internée en vue de sa libération ? À quelles " normes " de santé mentale celle-ci est-elle censée répondre (être une personne autonome, guérie, responsable et inoffensive, *etc.*) ? Et, enfin, qu'est-ce que ceci révèle des normes requises pour réintégrer la société des individus ?

Bibliographie :

- Cartuyvels, Y. Action publique et subjectivité dans le champ pénal : une autre conception du sujet de droit pénal ?. In: F. Cantelli, J.L. Genard (dir.), Action publique et subjectivité, L.G.D.C. : Paris 2007, p. 87-101
- Champy F. La sociologie des professions, Paris, PUF, 2012

- Marquis, N. Le handicap, révélateur des tensions de l'autonomie. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 74, no 1, 2015, p. 109-130.
- Ravon, B. et Vidal-Naquet, P. (coord.) *Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité [Dossier]*. SociologieS, 2016.

Mots-Clés: internement, handicap, trouble mental, autonomie, libération à l'essai, réinsertion sociale, travail social, institution